

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 août 2023, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

AO-619 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à interdire le stationnement excédant 10 minutes de 7 h 30 à 9 h et de 15 h à 18 h 30 du lundi au vendredi tout au long du côté nord de la partie de l'avenue Fairmount comprise entre les avenues de l'Épée et Durocher.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 15 août 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate